SAINTE AGATHE DES MONTS
Ici bat le cœur des Laurentides

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U50-8

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2021-U50-8 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant le plan 5 – limites des affectations « commerciale de grande surface », « commerciale industrielle », « résidentielle de moyenne à forte densité », « résidentielle de faible densité » et de « conservation » et concernant le plan 7 – planification détaillée du secteur de la rue Léonard et son prolongement* a été adopté par le conseil de la Ville le 9 mars 2021 et **est entré en vigueur le 16 avril 2021**.

Un certificat de conformité a été émis le 16 avril 2021 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Modifier les limites des affectations commerciales de grande surface, commerciale industrielle, résidentielle de moyenne à forte densité, résidentielle de faible densité et de conservation, lesquelles sont intégrées au plan 5 du plan d'urbanisme 2009-U50 ;

- Modifier la planification détaillée du secteur de la rue Léonard et son prolongement, laquelle est intégrée au plan numéro 7 du plan d'urbanisme 2009-U50.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 9 mars 2021 – Ville) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 avril 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière

50, RUE SAINT-JOSEPH, SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 1M9
T. 819 326-4595 F. 819 326-5784
INFO@VSADM.CA